



AEP/HB
N° 2019/181

République Française

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
YVELINES

MAIRIE DU VESINET

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

**REGLEMENTANT, A TITRE TEMPORAIRE, LE STATIONNEMENT DES VEHICULES
SUR LE PARKING ET LA COUR DE L'HOTEL DE VILLE**

Le Maire de la Ville du VESINET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212.1,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.417-10,

DANS le cadre de la cérémonie officielle pour la commémoration des héros, victimes de la déportation, le dimanche 28 avril 2019,

Des restrictions temporaires de stationnement doivent être prises, afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE :

Article 1 :

Du Samedi 27 avril 2019 (à partir de 22h) au Dimanche 28 avril 2019 (jusqu'à 23h), parking et cour de l'Hôtel de Ville :

- **le stationnement des véhicules sera interdit et déclaré gênant, sur l'ensemble des places de stationnement**, à l'exception des véhicules de secours et d'intervention des forces de l'ordre, des véhicules des prestataires de service identifiés par une autorisation et des véhicules des autorités et personnalités communales invités à stationner sur le parking arrière de l'Hôtel de Ville ainsi que les véhicules de fonction de la Ville qui seront déplacés sur le parking latéral de l'Hôtel de Ville.

Article 2 :

La signalisation correspondant aux dispositions du présent arrêté sera mise à disposition par les Services Techniques municipaux et mise en place par les services techniques de la Ville.

Article 3 :

La Direction Départementale de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police Municipale, ainsi que tous les agents assermentés de la Ville du Vésinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait au Vésinet, le 19 avril 2019,



Le Maire,

Bernard GROUCHKO
Bernard GROUCHKO